



Extrait du Diocèse du Mans

<http://www.sarthe.catholique.fr/Reconciliation>

Réconciliation

- Prier et célébrer -

Date de mise en ligne : mercredi 8 septembre 2010

Diocèse du Mans

Le pardon des péchés commis après le Baptême est accordé par le sacrement dit de la conversion, de la confession, de la Pénitence ou de la Réconciliation.

Revenir à la communion avec Dieu par la conversion est un mouvement suscité par la grâce de Dieu plein de miséricorde et désireux de sauver tous les hommes.



Nous devons demander cette grâce pour nous-mêmes comme pour les autres.

Comment se déroule le sacrement de la réconciliation ?

- ▶ Le sacrement est donné individuellement dans un dialogue de prière entre le prêtre, qui est tenu strictement au secret de l'aveu reçu, et le pénitent :

« Mon Père, je demande le pardon de Dieu, pour.... » (et suit l'aveu des péchés)
- ▶ Éclairage de la part du confesseur pour aider la personne à mesurer la force de l'amour de Dieu.
- ▶ Le pénitent dit une prière de « contrition », c'est-à-dire de repentir.
- ▶ Le prêtre, de la part du Seigneur donne l'absolution, c'est-à-dire le pardon des péchés, et invite à un acte concret manifestant la ferme volonté du pénitent de repartir vivre du pardon reçu, c'est la pénitence.

Le prêtre dit en quelques mots le sens du pardon que Dieu a accordé au pénitent :

« Que Dieu notre Père vous montre sa miséricorde ; par la mort et la résurrection de son Fils, il a réconcilié le monde avec lui et il a envoyé l'Esprit Saint pour la rémission des péchés. Par le ministère de l'Église, qu'il vous donne le pardon et la paix. Et moi, au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, je vous pardonne tous vos péchés. »

Le fidèle pardonné répond : « Amen ! », ce qui signifie, « Oui, je crois au pardon, je crois que Dieu m'a pardonné ».

Le chrétien retrouve la fraîcheur du don de la grâce reçue au baptême. Il repart avec des forces nouvelles pour vivre avec ses frères du mystère du Christ mort et ressuscité.

Qui peut recevoir la confession ?

Toute personne qui a déjà été baptisée peut et doit le recevoir.

Une personne non baptisée peut rencontrer un prêtre, lui parler de sa vie et des fautes qu'elle regrette. Le prêtre peut ainsi lui apporter une lumière sur sa vie et l'aider à se rapprocher de Dieu. Le prêtre ne peut pas lui donner le

pardon de ses péchés, car il faut être baptisé pour recevoir un sacrement.

Pour en savoir plus

[Le sacrement de réconciliation : portail de la liturgie catholique](#)

[Les sacrements](#)